

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20130411

Dossier : A-157-12

Référence : 2013 CAF 100

**CORAM : LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

MARCEL MALENFANT

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

Audience tenue à Montréal (Québec), le 11 avril 2013.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 11 avril 2013.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE TRUDEL

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20130411

Dossier : A-157-12

Référence : 2013 CAF 100

**CORAM : LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

MARCEL MALENFANT

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 11 avril 2013)

LA JUGE TRUDEL

[1] Nous sommes saisis de la demande de contrôle judiciaire de M. Malenfant à l'encontre d'une décision d'un juge-arbitre (CUB 78828) rejetant son appel d'une décision majoritaire d'un conseil arbitral. Le résultat de ces décisions antérieures est que le demandeur n'a pas droit au bénéfice des prestations d'assurance-emploi ayant perdu son emploi en raison de sa propre in conduite.

[2] Nous n'avons pas été persuadés que le juge-arbitre avait commis une erreur de droit ou toute autre erreur justifiant notre intervention. En conséquence, la demande de contrôle judiciaire est rejetée sans frais puisque le défendeur y a renoncé.

« Johanne Trudel »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-157-12

INTITULÉ : Marcel Malenfant c. Le procureur
général du Canada

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 11 avril 2013

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LA JUGE TRUDEL

COMPARUTIONS :

Maude Beaugrand-Dupuis
Caroline Couture

POUR LE DEMANDEUR

Véronique Forest
Liliane Bruneau

POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Maude Beaugrand-Dupuis
Acton Vale (Québec)

POUR LE DEMANDEUR

William F. Pentney
Sous-procureur général du Canada

POUR LE DÉFENDEUR